

Monsieur Paul BERTRAND  
Monsieur Daniel CARTIER  
Co-présidents  
Association de Défense des  
Riverains du Bd Fayol  
42700 FIRMINY

Le 09 mars 2015

Messieurs les co-présidents

Nous sommes candidats à l'élection départementale des 22 et 29 mars 2015.

Vous connaissez l'engagement de Marc PETIT, depuis toujours, en continuité avec l'action de son père, en faveur de la déviation du boulevard Fayol.

La priorité est de tout faire pour que ce projet voit le jour : vous savez que l'exécutif est dirigé aujourd'hui par le président UMP Bernard BONNE qui a une très faible majorité au sein du Département.

Depuis la remise en cause en 2012 de la Déclaration d'Utilité Publique par la Cour d'Appel de Lyon, il est nécessaire de réactualiser le dossier, ce qui demande de relancer trois études.

Votre conseiller général a obtenu que deux études soient lancées : les études trafic et faune-flore, qui sont même achevées. Par contre le président du Département freine ce projet en n'ayant toujours pas lancé l'étude hydraulique qui aurait dû être terminée, elle aussi !

Dès l'élection du nouveau président, nous solliciterons rapidement un rendez-vous pour qu'enfin le président engage la dernière étude nécessaire pour déposer le Dossier d'Utilité Publique auprès du Préfet.

Actuellement seul un conseiller général, de droite est contre, c'est celui du canton du Chambon-Feugerolles. Sera-t-il réélu ?

Vous pouvez compter sur notre détermination en faveur de ce dossier qui nous est cher.

Concernant la sécurisation du boulevard de Fayol, l'équipe municipale de Marc PETIT a réalisé, en concertation avec votre association, de nombreux travaux : aucune autre équipe municipale n'en avait réalisé autant.

Concrètement, depuis 2008, plusieurs actions ont été prises :

- mise en place d'un feu comportemental au droit de l'école de Fayol,
- création d'un carrefour à feux à l'Amicale de Fayol,
- création d'un carrefour à feux au square La Rochette,
- reprise des enrobés des trottoirs vers le stade du Soleil,
- réduction de la vitesse à 45 km/h.

D'autres vont faire l'objet de mise en œuvre dès cette année :

- début des travaux de la création d'un parking supplémentaire pour l'école de Fayol et amélioration du trottoir,
- plateau traversant avec la rue des Perrières en souhaitant que le Conseil général de la Loire participe significativement à sa réalisation.

Dès notre élection, nous exigerons du futur président que le Département participe au minimum à 50 % de la réalisation de ce plateau, qui est sur une route départementale appartenant donc au Département.

Ce plateau traversant sera réalisé mais il serait scandaleux que le Département ne participe pas significativement à sa réalisation, hormis montrer un désintérêt évident pour ce boulevard.

Enfin concernant l'interdiction de la circulation des véhicules transportant des matières dangereuses sur le boulevard, Marc PETIT a déjà obtenu l'accord du Préfet de la Loire et du président du Conseil Général de la Loire à ce sujet.

Le président du Conseil Général de la Haute-Loire n'y serait pas hostile, d'après une déclaration du président du Conseil Général de la Loire auprès de Marc PETIT. Ce dernier s'est engagé, s'il est réélu, à tenir une table ronde avec tous les acteurs sur ce sujet au lendemain des élections.

Après l'élection du futur président, nous essayerons que cette table ronde puisse se tenir afin que cette interdiction de circulation des véhicules transportant des matières dangereuses soit mise en œuvre le plus rapidement.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Messieurs les co-présidents, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Marc PETIT

Nathalie DESA FERIOL